

**PROJET DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 26 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15  
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 12  
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 3

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, , Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Estelle Trémouhêac donne procuration à Christophe Martin  
Nadège Rivoire donne procuration à Nans Perrin  
Noël Fraise donne procuration à Paul Thiollière

Date de convocation : 21 novembre 2024

Secrétaire de séance : Christophe Martin

**OBJET : Droit de préemption urbain**

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AE 175, 21 avenue de Colombier
- Immeuble cadastré AE 160, 1 rue Vieille
- Immeuble cadastré AC 311, 8 rue Peyronnet
- Immeuble cadastré AE 85 et 87, 1 et 3 rue Pré martin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renoncer à son droit de préemption sur ces immeubles,

DIT que la présente délibération sera transmise aux Notaires, mandataire des propriétaires.

La maire  
Céline Elie



Secrétaire de séance  
Christophe Martin